

# Doctorat Sciences pour l'ingénieur - Réalité virtuelle et augmentée

## Présentation

### Publics / conditions d'accès

#### Prérequis :

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidat.e.s dans ce cas sont invité.e.s à prendre contact avec le responsable national du doctorat afin d'envisager avec lui d'éventuels aménagements (année préparatoire, cours supplémentaires...).

L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur-riche de l'école doctorale après avis de la/du (des) directeur-riche(s) de thèse et de la/du directeur-riche de l'unité de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale.

Ce doctorat relève de l'Ecole doctorale Sciences des métiers de l'ingénieur (ED SMI).

Pour l'ED SMI, un financement spécifique de thèse est une condition indispensable à remplir pour pouvoir s'inscrire (ET se réinscrire). Le financement doit couvrir la totalité de la période de la thèse. Cela concerne aussi les réinscriptions en 4ème année et +. La rémunération doit être d'au moins 1200 euros/mois

### Modalités de validation

Evaluation des doctorant.e.s :

#### 1. Parcours doctoral :

Les doctorant.e.s doivent suivre plus de 100 h de formation réparties de façon quelconque sur les 3 années de la thèse et dans la proportion d'au moins 50 heures de cours scientifiques à choisir parmi les cours propres de l'Ecole doctorale, ou selon d'autres nombreuses formules et au moins 50 heures de cours d'ouverture sur la vie professionnelle. Ils.elles doivent aussi assister à des séminaires de recherche (en particulier ceux donnés par leur laboratoire) et présenter des exposés dans des journées des doctorant.e.s.

#### 2. Une soutenance de la thèse devant un jury.

## Compétences

Valide à partir du 01-09-2022

**Code : DOC7000A**

180 crédits

Doctorat

**Responsabilité nationale :**

EPN05 - Informatique / Pierre-Henri CUBAUD

**Niveau CEC d'entrée requis :**

Niveau 7 (ex Niveau I)

**Niveau CEC de sortie :** Niveau

8 (ex Niveau I)

**Mode d'accès à la certification**

:

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue
- Formation initiale

**NSF :**

**Métiers (ROME) :**

**Contact national :**

Ecole doctorale

4DRE01, 9.A2.20, Direction de la recherche du Cnam  
292 rue Saint Martin  
75003 Paris

[suivi.doctorants@cnam.fr](mailto:suivi.doctorants@cnam.fr)

0 ECTS

Soutenance de thèse

UAMU01

0 ECTS

Une US à choisir parmi 0 ECTS

Initiation à l'épistémologie

USED09

0 ECTS

Ethique et déontologie scientifique

USED0B

0 ECTS

Recherche de l'information (Maîtrise de l'information scientifique et technique)

USED0C

0 ECTS

Les processus d'innovation ; au-delà des objets et de la technique

USED13

0 ECTS